

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05.105

Production Nouvelle :
participation à Vilogia
Horizon pour la
réalisation de 11
logements PLUS en
vente en l'état futur
d'achèvement (VEFA)
- Opération "les
Bosquets de Nérat"
sur la commune
d'Angoulême

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05.105**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A VILOGIA HORIZON POUR LA REALISATION DE 11 LOGEMENTS PLUS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) - OPERATION "LES BOSQUETS DE NERAT" SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production de logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

VILOGIA HORIZON sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de 11 logements locatifs publics (de type PLUS) par le biais d'une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), route du Petit Fresquet à ANGOULEME.

Le prix de revient de l'opération est de 1 546 512 € TTC.

S'agissant d'acquisition en VEFA, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à VILOGIA HORIZON, soit 4 000 € x 11 PLUS = 44 000 €.

Conformément au règlement de participation financière aux logements publics de l'agglomération, ces 11 logements devront atteindre le niveau énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation).

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la production nouvelle (hors reconstitution de l'offre ORU) de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 13 avril 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 44 000 € à VILOGIA HORIZON pour la réalisation de 11 logements PLUS en VEFA, opération « Les bosquets de Nerat » route du Petit Fresquet à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 2042 - sous-fonction 70 – opération 200802 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 07 juin 2011